

REVUE DE PRESSE

service communication



Paris-Normandie

AGENDA

Publié le 08/04/25

Le Petit-Quevilly

Tournoi de puzzle et rocket league

À 10 h tournoi réalisation de puzzle. Entrée libre tout public à partir de 5 ans. Et à 14 h : tournoi rocket league par équipe. Entrée libre tout public à partir de 7 ans, à la médiathèque François-Truffaut. Gratuit sur réservation : bibliotheque.petit-quevilly.fr, 02 35 72 58 00

Permanence avocat

Des permanences avocats gratuites se déroulent au point justice du centre social Saint-Julien aujourd'hui de 9 h à 12 h sur rendez-vous : 02 32 81 90 14, ou le 19 avril de 10 h à 12 h à la médiathèque François-Truffaut, sur inscription 02 35 72 58 00

Les petites séances

Projection de films pour enfants à 10 h 30 à la médiathèque François-Truffaut. Gratuit sur inscription : bibliotheque.petit-quevilly.fr, 02 35 72 58 00

ZFE : l'abrogation des Zones à faibles émissions examinée à partir de ce mardi à l'Assemblée nationale



La Zone à faibles émissions dans le Grand Nancy (photo d'illustration). © Radio France - Isabelle Baudriller

Publié le lundi 7 avril 2025 à 18:17 Mis à jour le mardi 8 avril 2025 à 8:10

L'abrogation des Zones à faibles émissions (ZFE) est examinée à partir de ce mardi à l'Assemblée nationale, dans le cadre du projet de loi de simplification. Mais la mesure divise la classe politique.

Le projet de loi de simplification, dont plusieurs amendements prévoient l'abrogation des Zones à faibles émissions (ZFE), est examiné à partir de ce mardi à l'Assemblée nationale. Lors de l'examen en Commission des lois, les **députés de la droite et du Rassemblement national** ont [fait adopter des amendements identiques prévoyant leur suppression pure et simple](#), avec des voix du bloc central et des abstentions à gauche.

Ces ZFE avaient pour **objectif d'inciter les automobilistes à acheter des véhicules moins polluants**, mais certains politiques dénonçaient une mesure pénalisante pour les ménages modestes. Initiées en 2019 et étendues en 2021, ces ZFE affichent **l'objectif d'améliorer la qualité de l'air** et de limiter les émissions de particules fines, responsables de maladies respiratoires comme l'asthme et de 40.000 décès par an, selon Santé Publique France. Actuellement, elles limitent la circulation des véhicules Crit'Air 3, des voitures diesel immatriculées avant 2011 et voitures à essence immatriculées avant 2006, dans quelques villes dont Paris.

Le gouvernement a indiqué début avril qu'il allait proposer de conserver une obligation a minima pour les **agglomérations parisienne et lyonnaise**, parce que c'est un "*dispositif qui a fait ses preuves*", dans la lutte contre la pollution de l'air, selon le cabinet de la ministre de la Transition écologique Agnès Pannier-Runacher.

La suppression des ZFE serait "échec" pour les socialistes

Invité le 2 avril [sur "ici Normandie"](#), [Gérard Leseul](#), **député socialiste** de la Seine-Maritime, a déploré que le vote en commission des lois ne soit pas fondé "*sur une étude d'impact*". Cette "*suppression n'est pas argumentée sérieusement*", selon lui. "*C'est un échec de la politique*

gouvernementale en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des particules fines. La mise en place de ZFE, c'est pourtant une mesure sanitaire importante à prendre", a-t-il défendu.

L'application des ZFE "fonctionne mal" reconnaît une élue écologiste

*"L'Europe a condamné la France qui n'avait pas pris suffisamment de mesures pour lutter contre les pollutions en centre-ville, c'est pour ça que le gouvernement français a légiféré en 2019 puis en 2021", [a rappelé sur "ici Gard Lozère" Béatrice Leccia](#), secrétaire régionale des **Écologistes** pour le Languedoc-Roussillon. "C'est vrai qu'aujourd'hui, l'application des ZFE fonctionne mal, c'est pénalisant pour les ménages les plus en difficulté. Mais il ne faut quand même pas oublier qu'on parle de santé publique."*

La majorité y reste favorable

La **députée Ensemble pour la République** de la 2^e circonscription de la Marne Laure Miller [explique ce 7 avril sur la radio "ici Champagne-Ardenne"](#) que "quand on sent qu'une mesure n'est pas perçue comme bonne par une majorité de nos citoyens", il "faut avoir l'honnêteté de le reconnaître, de se poser la question et de trouver un nouveau dispositif pour améliorer la qualité de l'air". Le député Ensemble pour la République de Paris Sylvain Maillard, y reste lui favorable, et [appelle sur "ici Paris - Île-de-France" à développer des parkings relais gratuits](#), pour les Franciliens qui ne peuvent plus utiliser leur voiture Crit'air 3 dans la Zone à faibles émissions. "Je suis un député parisien, on vit à Paris, on élève nos enfants à Paris, on a le droit d'avoir une qualité d'air, une vie agréable et apaisée", justifie le député EPR de Paris.

Des manifestants se sont rassemblés dans plusieurs grandes villes ce dimanche, comme à [Paris](#), [Montpellier](#), [Bordeaux](#), ou encore [Metz](#), pour dénoncer les ZFE. La [consultation publique sur la zone à faibles émissions \(ZFE\) dans le Grand Avignon est reportée](#), suite au vote des députés en Commission des lois. De même, l'agglomération Pays Basque a [annoncé la suspension du projet de ZFE sur la côte basque, de Tarnos à Hendaye](#), en attendant un vote de l'Assemblée nationale.

Paris-Normandie

Près de Rouen, cette commune plante des arbres fruitiers et les habitants peuvent se servir

Requalification oblige, six arbres ont été retirés près de la mairie de Malaunay mais ils ont aussitôt été remplacés par des arbres fruitiers à récolte libre. Quetsches, abricots et pêches vont garnir les tables.



Les services municipaux de Malaunay ont replanté six arbres fruitiers dont les fruits peuvent être librement récoltés - Photo Paris-Normandie

Par la rédaction

Publié: 8 Avril 2025 à 06h30

Dans le cadre d'un projet de requalification paysagère, six arbres ont été récemment retirés à proximité de la mairie de [Malaunay](#). La municipalité, fidèle à son engagement de transitions, a veillé à ce que le bois soit récupéré et valorisé.

Pour les remplacer, des arbres fruitiers d'une valeur de 261 euros, viennent tout juste d'être replantés : [deux pêchers \(variétés Nancy et Fayette\)](#), deux pruniers (quetsche d'Alsace et reine-claude dorée) et deux abricotiers. « *Cela va enrichir le patrimoine végétal de la ville* », explique le maire, Guillaume Coutey.

Faire de la Ville un espace nourricier

« Cette initiative s'inscrit dans la volonté de Malaunay de favoriser la biodiversité et l'accès à une alimentation locale, poursuit Laurent Baray, conseiller municipal délégué à la nature en ville et à la ville comestible. Les habitants peuvent, dès que les fruits sont mûrs, cueillir librement des pommes sur les pommiers de la ville. Ils pourront d'ici quelques temps profiter d'une pause gourmande en savourant d'autres fruits fraîchement récoltés, confortablement installés à la table de pique-nique prévue à cet effet. »

Une démarche qui illustre parfaitement l'ambition de la municipalité : allier cadre de vie agréable, écologie et partage, tout en encourageant un véritable « circuit ultra-court » au cœur de la ville.

« L'ambition municipale est d'appuyer les transformations de la Ville en espace nourricier, conclut le maire, notamment, grâce à la création de jardins partagés, et les plantations d'arbustes fruitiers, offrant l'opportunité d'une alimentation de qualité et de saison, et le

souhait de poursuivre l'engagement de la Ville dans sa volonté de mieux se nourrir et de produire localement. »

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

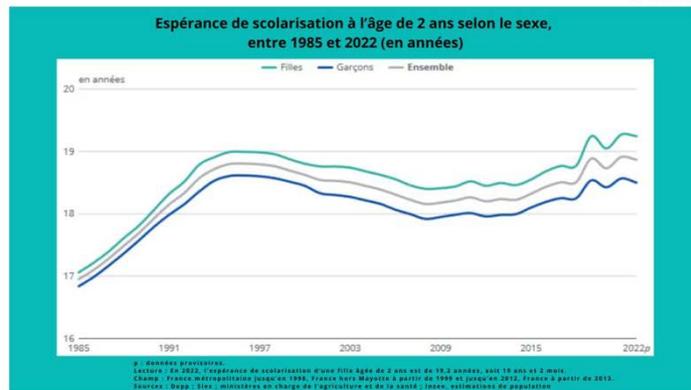
51 %

51 % des jeunes âgés de 14 à 29 ans sont scolarisés à la rentrée scolaire 2022. Cette part diminue avec l'âge, particulièrement entre 18 et 24 ans : si quatre jeunes sur cinq sont encore scolarisés à 18 ans, ils ne sont plus que la moitié à 21 ans et un sur cinq à 24 ans. En vingt ans, le taux de scolarisation des 14-29 ans a augmenté de 9 points.

Les 20-24 ans sont les plus concernés (+14 points entre 1992 et 2022), en lien avec la hausse de la part des bacheliers et la hausse de la scolarisation dans l'enseignement supérieur. Un enfant âgé de 2 ans est en moyenne scolarisé pendant 18 ans et 11 mois avant d'atteindre ses 29 ans. Cette durée, appelée espérance de scolarisation à 2 ans, est la synthèse de parcours très similaires en primaire et de plus en plus différents par la suite. Les études en apprentissage sont souvent plus courtes et peuvent débuter pendant le secondaire.

L'espérance de scolarisation est plus élevée pour les filles (19 ans et 2 mois) que pour les garçons (18 ans et 6 mois). En moyenne, les filles poursuivent des études secondaires et supérieures (hors apprentissage) plus longues que les garçons, mais passent moins de temps en apprentissage. Pour retrouver l'étude complète, cliquer ici.

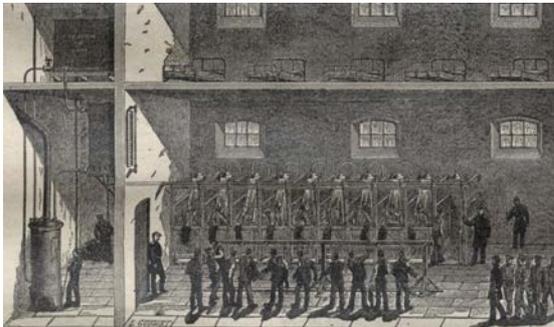
En partenariat avec



Paris-Normandie

Douche, poubelle, opération de la cataracte : découvrez ces innovations que l'on doit à des Normands

Publié le 08/04/2025 - Audrey Clier



Les douches dans les prisons en 1892 Bridgeman Images via AFP

Hier était célébrée la journée mondiale de la santé. À cette occasion, on s'est intéressé aux Normands qui ont fait avancer un peu plus la science et l'hygiène. Petit retour en arrière.

Douche

On ne l'aurait pas forcément deviné mais la douche est bel et bien une invention normande. On la doit à François Merry Delabost, né le 29 août 1836 à Saint-Saire, en Seine-Maritime. Devenu médecin-chef de la prison Bonne-Nouvelle, François Merry Delabost était soucieux d'améliorer l'hygiène des 900 détenus qui vivaient dans des conditions déplorables. Souvent couverts de saleté, ils se lavaient dans des baignoires dont l'eau n'était changée que tous les 30 bains. Un problème sanitaire que le ministère de l'Intérieur a pris à bras-le-corps en 1872. Dans une circulaire datée du 20 octobre, il a été demandé aux directeurs de prisons d'envoyer leurs idées. Et un médecin en a eu une, bien plus économique que le bain : une douche froide à réservoir d'eau de pluie avec jet de vapeur. François Merry Delabost venait de créer la douche.

Ces « bains douches » seront financés par la prison Bonne-Nouvelle et huit cabines seront construites par les prisonniers eux-mêmes à Rouen en 1873.

François Merry Delabost sera récompensé de la Légion d'honneur en 1893 et deviendra président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen en 1897.

Opération de la cataracte

Il a fallu une maladresse, presque même un geste de désespoir, pour révolutionner la technique opératoire de la cataracte. Une maladie causée par l'opacification progressive du cristallin, diminuant ainsi la vue du patient.

En 1741, lors d'une opération, l'Eurois Jacques Daviel décide de retirer le cristallin de l'œil, au lieu de l'abaisser, comme il était d'usage depuis l'antiquité. Un geste audacieux qui a permis à la science de faire un bond en avant : son patient a retrouvé une vue claire.

Chirurgien, Jacques Daviel s'entraîne sur des cadavres et des animaux pour parfaire sa nouvelle technique. En 1749, il sera même nommé chirurgien oculiste du Roi Louis XV. Et sous ce nouveau statut, il publie en 1752 « Une nouvelle méthode de guérir la cataracte par l'extraction du cristallin » à l'Académie de chirurgie de Paris. Avec un résultat saisissant : 282 guérisons sur 313 cas, soit 90 % de succès.

Sa réputation dépassera alors les frontières de la France et les souverains européens chercheront à recruter Jacques Daviel, mais qui restera toujours fidèle à la France.

Poubelle

L'invention peut prêter à sourire mais elle est bien sérieuse. Et utile d'un point de vue sanitaire. Eugène Poubelle, né à Caen en 1831, a donné son nom aux récipients contenant les déchets ménagers pour le ramassage collectif.

Alors Préfet de la Seine, il a pris deux arrêtés le 24 novembre 1883 et le 7 mars 1884 obligeant les propriétaires d'immeubles à mettre à disposition des locataires des contenants pour les ordures ménagères. L'arrêté prévoyait également le tri des déchets. Une décision permettant d'améliorer de manière considérable l'hygiène des foyers de Paris, évitant autant que possible la prolifération des rats et des maladies.

À cette époque, la capitale comptait deux millions d'habitants. Et ont adopté le nom de l'arrêté Poubelle pour désigner les récipients.

Charles Nicolle

Difficile de parler de santé en Normandie sans évoquer Charles Nicolle, prix Nobel de la santé en 1928. Né à Rouen en 1866, il devient médecin et se spécialise dans la dermatologie et la syphiligraphie. Un travail qui le mène à prendre la direction de l'Institut Pasteur de Tunis en 1903. Il mène des recherches sur les maladies comme le typhus. Et trouve l'agent vecteur de la maladie : le pou.

Une découverte qui a permis de sauver des vies et freiner la propagation du virus grâce à des gestes d'hygiène. C'est grâce à ce travail qu'il recevra le prix Nobel de physiologie et de médecine en 1928.

Le Monde

L'assurance habitation, nouvel axe d'action sociale pour les communes

Après Paris, Montreuil et Lille, Créteil et la métropole de Grenoble s'apprêtent à lancer leur propre offre d'assurance habitation communale. Des initiatives qui visent à soutenir le pouvoir d'achat et à lutter contre la « mal assurance ».

Par [Marc Angrand](#)

Publié hier à 08h15, modifié hier à 13h00



Après Montreuil et Paris (ici le 5 février 2025), Lille et Tourcoing, Créteil et Grenoble s'apprêtent à lancer leur assurance multirisque habitation. XAVIER GALIANA / AFP

Le mouvement prend de l'ampleur : après Montreuil (Seine-Saint-Denis) et Paris, Lille et Tourcoing (Nord), Créteil (93 000 habitants) s'apprête à lancer son contrat d'assurance multirisque habitation (MRH) et le conseil de Grenoble-Alpes Métropole, qui regroupe 49 communes de l'Isère et 450 000 habitants, a approuvé vendredi 4 avril le lancement d'une initiative similaire.

Pas question pour ces collectivités de se transformer en compagnies d'assurances. Toutes ont conclu un accord avec un assureur qui s'engage à respecter un cahier des charges élaboré avec deux priorités : la simplicité et un bon rapport qualité prix. Un processus que certaines avaient déjà expérimenté en lançant une mutuelle santé et dans lequel elles voient aujourd'hui la réponse à un nouveau besoin.

« On le constate dans les services d'action sociale : un nombre croissant de familles en difficulté financière renoncent à payer leur assurance habitation, avec tous les risques que cela implique en cas de sinistre », explique Isabelle Riffaud, directrice générale adjointe des services de Créteil chargée des solidarités et du logement.

Avec l'augmentation supérieure à l'inflation des tarifs de la plupart des assureurs, l'assurance est devenue un poste d'arbitrage budgétaire pour une partie des ménages. En 2025, la hausse des tarifs d'assurance habitation devrait se situer entre 8 % et 10 %, après + 7 % environ en 2024. Conséquence, *« il y a des ménages pas du tout assurés, et ceux qui prennent ce qu'il y a de moins cher mais se rendent compte en cas de sinistre qu'ils ne sont pas couverts, ou très mal »,* détaille Anissa Baderi, adjointe chargée de l'habitat à Lille.

« Extrêmement dangereux »

La lutte contre la « non-assurance » et la « mal assurance » est donc la première motivation affichée des communes qui lancent leur assurance MRH. *« L'absence d'assurance est extrêmement dangereuse pour les locataires eux-mêmes mais aussi pour leurs voisins et, plus largement, pour les propriétaires des biens concernés »*, souligne Barbara Gomes, conseillère déléguée de Paris. Sans oublier l'impact sur les services sociaux, parfois contraints d'assurer le relogement des victimes en cas de sinistre grave.

Les assurances habitation municipales sont toutes accessibles sous conditions de ressources, ce qui permet de cibler les populations les plus modestes et, pour certaines, les classes moyennes. Des critères d'accès qui visent aussi à préserver la concurrence, les communes ne pouvant rivaliser directement avec les assurances « classiques ».

Les cahiers des charges posent par ailleurs un certain nombre de conditions, parmi lesquelles une franchise inférieure à la moyenne du marché (généralement de l'ordre de 120 euros), l'absence de critères d'exclusion ou encore un relogement prolongé. Certains vont encore plus loin : à Montreuil, la ville a choisi d'intégrer l'assurance scolaire au contrat sans surcoût et de relever le plafond de couverture des vélos à 5 000 euros.

En contrepartie, au vu des publics visés, *« ça ne sert à rien de prévoir des plafonds de remboursement énormes »*, explique Benjamin Haddad, directeur IARD du groupe mutualiste Vyv, qui a notamment décroché les contrats de Paris, Tourcoing, Lille et Créteil. Pour limiter les coûts, la distribution des contrats se fait en outre principalement dans les agences locales de l'assureur retenu, ou à distance, par Internet ou par téléphone, et la commune se charge de la publicité. Au final, l'assurance d'un appartement de deux pièces revient à 256,80 euros par an à Paris et 170,27 euros à Lille. Un tarif qui n'est pas forcément le plus bas disponible sur le marché, ce qu'assument à la fois les villes et les assureurs.

Equilibre délicat

« On aurait pu lancer une assurance à cinq euros par mois, on sait faire : il faut enlever la garantie vol, diminuer les garanties d'assurance d'assistance, comme le relogement, remonter la franchise, exclure des éléments comme le bris de vitres ou la perte de denrées pour les congélateurs », explique M. Haddad. *« On ne veut pas d'un contrat minimaliste qui ferait défaut au premier sinistre, ajoute Julien Fourreau, conseiller technique à la métropole de Grenoble. Quand on met notre logo sur le contrat, on est très regardant. »*

L'équilibre économique de la formule est donc délicat à assurer. *« Nous travaillons à marge nulle et les communes ne sont pas rémunérées : elles ne peuvent et ne doivent pas l'être »*, explique M. Haddad. *« Au bout de trois ans, si les résultats techniques sont positifs, le surplus est reversé à des associations, et on peut rediscuter des tarifs : si le mécanisme finit par dégager des résultats positifs, c'est peut-être que les prix sont un peu trop élevés. »*

A Montreuil, le fait que la commune assure la promotion du contrat est entré dans l'équation pour la Mutuelle fraternelle d'assurance (MFA), choisie par la municipalité. *« L'opération ne nous fait ni perdre ni gagner d'argent, mais en compensation, on ne fait pas de la communication à grande échelle »*, précise Sandra Emile, responsable marketing.

Vyv et MFA sont en discussions avec plusieurs communes d'Ile-de-France, et Paris met à disposition d'autres municipalités son expérience et son modèle de cahier des charges. Le mouvement devrait donc encore s'étendre, même si la perspective des élections municipales de mars 2026 risque de mettre à l'arrêt certains projets.

Le Monde

« La trésorerie, c'est du yoyo en permanence, mais cette année, c'est le pompon ! » : les associations mises en difficulté par les restrictions budgétaires

Baisse ou retard des subventions, course à l'appel à projet, inflation... Le monde associatif, qui emploie 11 % des salariés français, voit sa santé financière se dégrader. Une enquête menée sur plus de 5 000 structures révèle qu'un tiers des associations employeuses envisagent de réduire leur effectif en 2025.

Par [Aline Leclerc](#)

Publié hier à 05h30, modifié hier à 12h26



A quel point le retard [du vote du budget](#) ainsi que les arbitrages de l'Etat et des collectivités locales pour 2025 affectent-ils la santé financière des associations ? Après plusieurs alertes, résumées dans une lettre ouverte au premier ministre, François Bayrou, le 28 janvier, le Mouvement associatif, « porte-voix » de la moitié des associations de France, a lancé une enquête auprès de ses membres pour mettre en évidence l'ampleur de la crise. *Le Monde* en révèle les résultats ce lundi 7 avril.

Car on manque de données nationales consolidées sur ces structures privées à but non lucratif qui emploient pourtant 11 % des salariés français. Leur activité représente 113 milliards d'euros, soit 3 points de produit intérieur brut, a rappelé, en mai 2024, [un avis du Conseil économique, social et environnemental \(CESE\)](#).

Plus de 5 000 associations ont répondu à l'enquête du Mouvement associatif, réalisée en partenariat avec le Réseau national des maisons des associations, l'organisation d'employeurs Hexopée, et l'Observatoire régional de la vie associative des Hauts-de-France.

Celles qui ont des salariés y sont surreprésentées. A la question « *au vu du contexte actuel, combien de mois d'exploitation sont couverts par votre trésorerie ?* », 31 % des associations employeuses répondent « *moins de trois mois* », dont 6 % « *aucun* », signe de leur « *vulnérabilité aux chocs* », souligne l'enquête. Et 32 % d'entre elles envisagent de réduire la masse salariale par le non-remplacement de départs ou le report de recrutement, 8 %, par des licenciements.

Un décalage délétère

« L'enquête confirme que c'est une période très compliquée pour le tissu associatif, laquelle succède à d'autres périodes compliquées, souligne Claire Houry, présidente du Mouvement associatif. Elles ont fait face à une accumulation de crises – sanitaire, inflationniste, maintenant budgétaire –, et à une évolution structurelle des modes de financement qui les fragilise. »

« Dans le monde associatif, ça a toujours été compliqué de construire un budget et d'être à l'équilibre, mais dernièrement, et spécialement cette année [2025], ça l'est encore plus », résume en écho Marc Bourgeois, directeur de La Légumerie, qui propose des ateliers de jardinage et de cuisine à Lyon. Le vote tardif du budget de l'Etat a reporté les réponses à ses demandes de subventions aux collectivités. « En général, on sait entre mars et juillet si on a obtenu l'argent, explique-t-il. Et on le touche entre juillet et février de l'année d'après. Là, c'est pire. » Un décalage délétère : « Il nous faut avancer environ 50 % du budget annuel ! »

« La trésorerie, c'est du yoyo en permanence, mais cette année, c'est le pompon !, confirme Séverine Gallais, directrice de la Maison de l'Europe Wipsee, à Pontonx-sur-l'Adour (Landes), qui soutient des projets de jeunes en zone rurale. On est en autofinancement sur des actions promises, mais pas encore votées. »

En mars, révèle l'enquête, la moitié des associations étaient en attente de réponse à leurs demandes de subventions pour 2025. Déjà 6 % ont essuyé des refus. Pour celles qui ont été acceptées, 45 % des aides sont en baisse, dont 20 % fortement.

« Tout augmente sauf les subventions »

Dans la Creuse, Véronique Michnowsky, déléguée départementale de l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique – 11 salariés et 800 bénévoles qui permettent à 10 260 licenciés d'avoir une activité sportive –, sait à quoi s'attendre : *« L'Agence nationale du sport nous a prévenus que la baisse serait de 10 % à 20 %. Et le département va nous priver en 2026 de 19 000 euros qui nous permettaient de ne pas facturer trop cher des animateurs qui font une heure de trajet pour une heure de cours dans des zones reculées. Qu'allons-nous faire ? »*

Or, *« tout augmente sauf les subventions »*, constate Sonia Dehez, directrice de L'Enfanfare, qui garde les enfants des travailleurs aux horaires décalés, à Toulouse. La revalorisation des salaires de la convention collective de l'aide à domicile lui coûte 180 000 euros de plus par an. *« Il nous est impossible de répercuter cette hausse sur nos bénéficiaires, qui cumulent déjà les difficultés »*, explique-t-elle.

A Bar-le-Duc, le Groupement d'employeurs sport et animation Meuse, qui porte les emplois d'animateurs sportifs pour 130 associations, a décidé d'augmenter ses tarifs de 2 % *« quand la revalorisation des salaires de la convention collective [leur] a coûté + 8 % »*, souligne son président, Daniel Le Forestier. *« Et nous perdons également nos emplois aidés »*, rappelle Aude Prieur, directrice de l'association Musique et Equilibre à Orléans. Ces contrats, qui permettaient d'embaucher malgré de petits moyens, ont progressivement disparu sous les mandats d'Emmanuel Macron. *« Alors qu'il y a quinze ans, on était en développement*

constant, on se retrouve certains mois à ne plus pouvoir payer les salaires », regrette M. Le Forestier.

De nouvelles contraintes

C'est que le financement des associations a connu un bouleversement : selon le CESE, entre 2005 et 2020, la part des subventions publiques dans leurs ressources a diminué de 41 % tandis qu'augmentait la part de la commande publique, avec mise en concurrence. Les associations sont désormais contraintes d'aller chercher leurs financements pour des activités précises, en répondant à des appels à projets, rarement pluriannuels.

« Assembler des appels à projets pour construire notre projet global prend un temps fou », soupire Marc Bourgeois. Aude Prieur a, elle, l'impression de devoir « échafauder des plans pour se financer » : « C'est terriblement chronophage, et ce temps d'élaboration n'est pas rémunéré ! » « Ce système pernicieux demande, pour y répondre, un haut niveau de technicité qui favorise les grosses structures au détriment des petites, pourtant mieux ancrées localement », observe, par ailleurs, Laurent Pierret, président de Chantier école Bretagne, association d'insertion par l'activité économique.

« Pour que ça ne prenne pas sur mon métier, je fais ça le matin tôt, les week-ends... Ça use, déplore Anne Perez, psychologue à Solienka, association de prévention en santé mentale dans les quartiers prioritaires de Montreuil (Seine-Saint-Denis). Le financement par projet soutient une action, pas une approche. C'est moins risqué, mais, pour nous, ça n'a pas de sens. On accueille des gens pour de longs accompagnements. On ne peut pas leur dire "l'appel à projets n'était que sur un an, la thérapie est finie". » « Financièrement, notre action n'est pas rentable, certes, mais socialement, ça l'est, fait valoir Laurent Pierret. Sans nous, que deviendraient les sortants de prison avec lesquels on travaille ? »

« Le tissu qui permet à la société de tenir »

Marc Bourgeois n'a pas remplacé le départ de deux salariés. Sonia Dehez a baissé le taux de majoration des heures le week-end. Véronique Michnowsky espère que la ligne de trésorerie débloquée par sa banque permettra de payer mi-avril les salaires du mois de mars : *« C'est la première fois de notre histoire. »*

« Nous atteignons les limites de la capacité de résilience des structures », conclut l'enquête du Mouvement associatif. « Renforcer le financement des associations est une urgence démocratique », affirmait l'avis du CESE.

« Qu'est-ce qui tient les associations ? Rien ou pas grand-chose », a reconnu François Bayrou, mardi 1^{er} avril, devant le CESE, affirmant qu'elles sont « le tissu qui permet à la société de tenir ». Les enjeux de financement, « on les traitera au mieux », a-t-il dit, mais « avec la contrainte » du « rééquilibrage des finances publiques ». « Il faut sortir du court-termisme, alerte Claire Houry. Affaiblir le tissu associatif n'est jamais une bonne réponse. »